

ARRÊTÉ PERMANENT N°2026/932P

Arrêté portant désignations des nouveaux référents de quartier

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal en date du 29 mars 2026 portant délégation de compétences au Maire pour la désignation des référents de quartier,

Vu les délibérations des Conseil municipaux en dates des 30 juin et 29 septembre 2014 relatives à la mise en place d'un dispositif de référents dans les quartiers,

Vu la délibération n°47 du Conseil municipal en date du 29 juin 2026 portant sur la poursuite du dispositif des référents de quartier,

Considérant la volonté de la Ville d'améliorer le quotidien des habitants et de renforcer le lien et les interactions entre la municipalité et la société civile,

Considérant que les référents exercent leurs missions en binôme, associant un élu municipal et un représentant non élu de la société civile,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des nouveaux référents de quartier.

ARRÊTE :

Article 1 :

Sont désignés en qualité de référents de quartier les personnes suivantes :

Quartier	Référent élu	Référent non élu
Béthemont-la-Bidonnière	M. Christophe SIMEONI	M. Philippe PERUCHET
La Coudraie	Mme Hatice BARRE	M. Engin ORAL
Abbaye	M. Jonathan TAYAR	M. Jean-Claude POCHAT
Île de Migneaux	Mme Karine CONTE	M. Serge MATIKIHINE
Rives de Seine – Pôle Gare	Mme Karine CONTE	M. Pierre LATASTE
Noailles	Mme Aude LE GOUGUEC	Mme Céline LABBE
Rouget de Lisle	M. Calvin BAGLAND	M. François MORENE
Technoparc	M. Fabrice MOULINET	M. Vincent DE LOUVIGNY
Beauregard-Racine	M. Nelson DE JESUS PEDRO	Mme Dominique LE FLOCHMOEN
Centre-ville	Mme Larissa GUILLEMET	Mme Patricia MICHEL

Quartier	Référent élu	Référent non élu
		Mme Manuela MARIE
Clos d'Arcy	Mme Sandrine RUHAUD	Mme Emeline POIRIER
Saint-Exupéry	Mme Désirée KOFFI	M. Makan FAINKE
		Mme Lucienne LAPINARD
Beauregard-Corneille	Mme Nadyne BELVAUDE	M. Nabil JADI
		M. Anouar OUDYI
La Bruyère	Mme Céline ALLOUCHE	Mme Paulette LAGEAT
Maurice Clerc	Mme Berfine GULER	Mme Mariela RAUX

Article 2 :

Les missions des référents dans les quartiers sont les suivantes :

1°- Le référent de quartier est un outil de lien social au sein de la collectivité en étant un trait d'union entre administrés et municipalité.

2° - Le référent aura en charge un ensemble de rues au sein de son quartier mais pourra être sensibilisé aux problèmes de la ville en général.

3°- Le rôle essentiel de référent tiendra dans la collecte et l'information relative à son quartier.

4° - Ses champs d'intervention seront liés aux problématiques suivantes :

- Entretien des espaces publics
- Dégradations et incivilités
- Propreté et embellissement
- Stationnement, circulation
- Travaux, éclairage public, aménagement de la voirie

5°- Le référent sera à la fois dans l'information et la transmission des problèmes et anomalies, mais aussi dans la proposition aux élus.

6°- Le référent sera toujours informé des suites qui seront données à chaque dossier.

7°- Le référent s'engage à la stricte confidentialité des informations recueillies.

8°- Les référents non élus travaillent en étroite collaboration avec le référent élu et n'engagent pas la ville dans leurs propos ou dans leurs actions.

Article 3 :

Le présent arrêté demeure valable jusqu'à son retrait ou son remplacement, et au plus tard jusqu'à la fin du mandat.

Article 4 :

Le présent arrêté sera adressé à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, publié et notifié aux intéressés.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

A Poissy, le 16 juillet 2026

**Le Maire
Conseillère régionale d'Île-de-France**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Signatures :

Document publié sur le [site de la ville](#) le 17/07/2026